



Anesthésier les géniteurs pour favoriser la récolte et la qualité des ovocytes

?

L'anesthésie de géniteurs de salmonidés, autrement appelée sédation, peut avoir différentes finalités. Dans cette fiche, nous nous sommes plus particulièrement intéressés à la récolte des ovocytes et à la présence de résidus en vue de la commercialisation des œufs en verrine.



Comment a-t-on procédé ?

Afin d'assurer la récolte des ovocytes de truite en vue de leur conditionnement pour la consommation, différents essais de substances anesthésiantes et de protocoles de sédation ont été testés.



Quelles substances peut-on utiliser ?

→ L'utilisation d'anesthésiant répond à des règles sanitaires précises

Les anesthésiants agissant directement sur le poisson, la sédation est un acte médical encadré par une réglementation européenne. Elle prévoit que ce type de produits, assimilé à des médicaments, ne peut être prescrit que par un vétérinaire. Chaque pisciculteur doit disposer d'une ordonnance spécifique. L'encadrement vétérinaire est prévu pour l'obtention et le maintien de l'agrément zoosanitaire (AZS) nécessaire à la mise en marché des poissons (Arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément sanitaire). Ainsi, le vétérinaire prescrira la substance adaptée à chaque usage et dont le « mode d'emploi » sera précisé dans l'ordonnance à conserver dans le registre d'élevage.

Pour choisir le principe actif adapté à l'anesthésie, le vétérinaire va s'appuyer sur un règlement européen (37/2010) listant les substances dont l'usage est autorisé sur les poissons. Dans le tableau I en annexe de ce règlement, nous trouvons trois substances dont l'usage est possible en pisciculture : le mésilate de tricaine, la benzocaïne et l'isoeugénol. Pour des questions de prix et de praticité, seuls les 2 derniers ont été testés.

Toute autre substance est interdite. Néanmoins, votre vétérinaire, sous sa responsabilité et conformément au droit (Art 114 du Règlement (UE) 2019/6), peut trouver dans une autre pharmacopée un produit ayant les mêmes effets. Il s'agira alors de préparations dites « extemporanées ». Dans ces conditions, la prescription sera suivie d'un délai d'attente forfaitaire de 500J avant commercialisation. Ce temps est jugé nécessaire pour l'élimination d'éventuels résidus mais il est difficilement compatible avec la commercialisation d'œufs en verrine.



Récolte des ovocytes pour analyse



Quel protocole appliquer ?

→ En fonction du produit utilisé et de la dose, la sédation et le réveil seront plus ou moins rapides

Produits :	Eugénol		Benzocaïne	
Doses testées :	10 ppm	40 ppm	40 ppm	20 ppm
Vitesse de sédation :	< 3 min	1 min 30	2 min	10 min
Temps de contact :				
- 5 minutes :	Réveil en 9 min	Réveil en 7 min	Réveil en 4 min	Réveil en 3 min (Réveil en 11 min après 30 min de contact)
- 10 minutes :	Réveil en 4 min	Réveil en 9 min	Réveil en 8 min	
- 15 minutes :	Réveil en 5 min	Réveil en 12 min	Mortalités	
Commentaires :	Utiliser dans un local bien ventilé		Bien surveiller les poissons en cours d'anesthésie	



En conclusion ... quelques pistes

Il est impératif de s'appuyer sur la prescription de votre vétérinaire aussi bien au niveau de la dose que du temps de contact.

Pour limiter le temps de contact au strict nécessaire et pour éviter la présence de résidus, il semble opportun d'anesthésier les poissons par petits lots.

Dans le cadre d'une utilisation conforme à la prescription, aucun résidu d'anesthésiant n'a été retrouvé dans la chair des géniteurs après 500°C.

Pour éviter les résidus dans les œufs de consommation, il est possible de récolter les œufs sans sédation, à condition de maintenir fermement les géniteurs au moment du strippage.



Pour aller plus loin :

CORMORECHE J-C, GILLET C., LAURENT, P., 2007, Recherche de produits de substitution au vert de malachite et au phénoxyéthanol en salmoniculture, Rapport PEP Aquacole, SPSE-INRA, 42p.

CORMORECHE J-C, 2014, Définition d'un protocole d'utilisation des produits anesthésiques pour la récolte des œufs de truite destinés à la consommation, Rapport technique PEP Aquacole, ADAPRA, 22p.

www.adapra.fr

Contact :


Jean-Christophe CORMORECHE
 Lycée de Cibeins
jean-christophe.cormoreche@educagri.fr

Coordination :



Avec le soutien financier de :



La Région
 Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation de l'action : ADAPRA, 2014

Mise à jour de la fiche : 2023

Crédits photos : ADAPRA, SPSE